

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le cinquième (5^e) jour du mois de septembre 2023, à dix-huit heures trente (18 h 30), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon, lundi étant jour férié.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Monsieur Gilles Harvey étant absent.

Assistent également à la séance monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Une première période de questions réservée au public débute à 18 h 36 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 23-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Rés # 23-09-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2023

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2023, et ce, avec dispense de lecture.

Rés # 23-09-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2309336 à C2309364, L2300032 à L2300036 et P2300352 à P2300391)	801 572,72 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	79 196,39 \$
- Frais de déplacement	1 193,59 \$
TOTAL	881 962,70 \$

Rés # 23-09-04 ABROGER LA RÉOLUTION «22-11-04 » - FORMATION D'UN COMITÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution N° 22-11-04, relative à la formation d'un comité d'accès à l'information.

Rés #23-09-05

ADOPTION DU RENOUELEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2024-2028 (TECQ)

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028 ;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être substantiellement majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution de Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme :

ATTENDU QUE l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceinture coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE

la FQM demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligatoire ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;

- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissible les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

DE

TRANSMETTRE

copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la députée provinciale de la circonscription de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Kariane Bourassa, à la députée fédérale de la circonscription de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Mme Caroline Desbiens, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**Rés #23-09-06 RATIFIER L'ÉTAT D'URGENCE DÉCRÉTÉ LE 19 AOÛT 2023
SECTEUR BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'état d'urgence décrété le 19 août 2023 dans le secteur de Baie-des-Rochers.

Rés # 23-09-07 INSTALLATION DE DEUX GÉNÉRATRICES PERMANENTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'installation de deux (2) génératrices permanentes qui seront installées à l'Hôtel de ville et au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay via le « Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux » (PRABAM).

**Rés #23-09-08 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DESSERTE INCENDIE
SUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO, SECTEUR LAC
DESCHÊNES)**

ATTENQU QUE notre municipalité dessert le territoire des Cantons de Sagard et Chauveau (secteur lac Deschênes) du Territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est en protection incendie;

ATTENDU QUE Le tarif de base n'a pas été indexé depuis 2010;

ATTENDU QUE depuis, en plus des nouvelles constructions, plusieurs résidences du secteur du lac Deschênes sont passées de temporaires à permanentes;

ATTENDU QU' il y a lieu de considérer que depuis, le coût de la vie a considérablement augmenté;

ATTENDU QUE le taux horaire de nos pompiers a presque doublé depuis;

ATTENDU QUE si, dans l'entente actuelle, il y avait eu une clause d'indexation selon le coût de la vie, le coût annuel serait d'au moins 8 000 \$ actuellement et les sorties additionnelles seraient de près de 1 800 \$;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la MRC de Charlevoix-Est qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, le coût annuel de l'entente sera de 8 000 \$ et de 1 750 \$ pour les sorties additionnelles le cas échéant. Que les tarifs seront indexés annuellement selon l'indice du prix à la consommation.

**Rés # 23-09-09 CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DU SECTEUR
« PAROISSE » POUR LES TROIS (3) PROCHAINES HIVERS**

ATTENDU QUE nous avons procédé à l'ouverture des soumissions pour le contrat d'entretien d'hiver des chemins du secteur « paroisse » pour les trois (3) prochains hivers, soit 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 ;

ATTENDU QUE nous n'avons reçu qu'une seule soumission soit celle de *Excavation Pascal Lavoie*, au montant de 163 494,45 \$, taxes incluses ;

EN
CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Michel Kowalew et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour procéder aux travaux d'entretien d'hiver des chemins du secteur « Paroisse » pour les trois (3) prochains hivers, soit 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026, au seul soumissionnaire, soit l'entreprise *Excavation Pascal Lavoie* pour la somme de 163 494,45 \$ (taxes incluses). La présente résolution servira de contrat entre les parties.

QUE le maire ou son adjoint, ou la directrice générale ou son adjoint, sont, par la présente, autorisés à signer les documents relatifs audit contrat.

Rés # 23-09-10 ACHAT BORNES DE RECHARGE ET SUPPORTS À VÉLO

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de bornes de recharge et de supports à vélos auprès de la compagnie « Halt », celle-ci ayant soumis le plus bas prix au montant de 3 690,66 \$ (taxes incluses).

QUE l'aide financière de 2 500 \$ accordé via le « Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains » (TAPU) absorbant une partie du financement.

**Rés # 23-09-11 PROGRAMME PAVL 2024 – RUE TREMBLAY ET RUE DU QUAI –
EMBAUCHE D'UN PROFESSIONNEL VIA LA SUBVENTION DU
MTMD**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher un professionnel pour la confection des plans et devis pour remédier aux problèmes de drainage des rues du Quai et Tremblay, payé via la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) au montant de 17 235 \$.

Rés # 23-09-12 PROGRAMME PAVL 2024 – RUE TREMBLAY ET RUE DU QUAI – APPEL D’OFFRES

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l’unanimité des conseillers de procéder à un appel d’offres pour la rue Tremblay et la rue du Quai conditionnement à l’obtention de la subvention PAVL 2024.

Rés # 23-09-13 ACCOMPAGNEMENT DE « 30 ICI » (INSTITUTIONS, COMMERCE ET INDUSTRIES) DANS L’AMÉLIORATION DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES ET RECYCLABLES RÉPARTIES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du *Guide à l’intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Baie-Sainte-Catherine, Clermont, Notre-Dame-des-Monts, La Malbaie, Saint-Aimé-des-Lacs, Saint-Irénée et Saint-Siméon désirent un projet d’accompagnement de « 30 Ici » (institutions, commerces et industries) dans l’amélioration de la collecte des matières organiques et recyclables réparties sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est dans le cadre de l’aide financière ;

EN
CONSEQUENCE il est proposé par monsieur Michel Kowalew et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon s’engage à participer au projet d’accompagnement de « 30 Ici » (institutions, commerces et industries) dans l’amélioration de la collecte des matières organiques et recyclables réparties sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est et à assumer une partie des coûts ;
- le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;
- le conseil nomme la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est organisme responsable du projet.

Rés # 23-09-14 PROJET DE CONTOURNEMENT D’AQUEDUC (TECQ) – EMBAUCHE D’UN PROFESSIONNEL POUR OFFICIALISER LES SERVITUDES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser la directrice générale à faire l’embauche des professionnels nécessaires pour officialiser les servitudes relatives au contournement du réseau d’aqueduc pour rejoindre le poste de suppression de la rue Saint-Laurent, et ce, aux frais de la Municipalité de Saint-Siméon.

Que monsieur le maire Sylvain Tremblay, ou le maire-adjoint, M. Claude Poulin et la directrice générale, Mme Sylvie Foster, ou le directeur général adjoint, M. Gérald Bouchard, sont autorisés à signer tous les documents relatifs à ladite transaction.

Rés #23-09-15 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO N° 2 – PROJET DE RÉFECTION D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE LOWE

ATTENDU QUE la firme *Simtrex inc.* nous a soumis le décompte progressif N° 2, relativement aux travaux d'aqueduc et d'égout et de réfection de la rue Lowe, au montant de 658 045,87 \$ \$ (taxes incluses) ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité procède, suite aux recommandations de la firme « ARPO Groupe-conseil », reçue le 28 juin 2023, au paiement à l'entreprise *Simtrex inc.* de 658 045,87 \$ (taxes incluses), représentant le « décompte numéro 2 », du programme « TECQ 2019-2024 » pour les travaux d'aqueduc et d'égout et de réfection de la rue Lowe.

Que le paiement sera effectué conditionnel à la réception de quittances partielles ou finales couvrant les sommes dénoncées versus les sommes payer à l'entrepreneur.

Rés # 23-09-16 DEMANDE LOTISSEMENT EN ZONE AGRICOLE DANS LE PIAA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot visé par le demandeur du dossier portant le numéro « 442237 », auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), ne serait aucunement modifié;

ATTENDU QUE - les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;
- les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants;
- les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
demeureront aussi les mêmes;

ATTENDU QU' il n'y a pas d'autres emplacements équivalents de disponible dans le territoire de la municipalité de Saint-Siméon dont l'affectation n'est pas agricole;

ATTENDU QUE ce projet n'affectera en rien l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles et n'aura aucun effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et de la région;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser la CPTAQ que la Municipalité de Saint-Siméon approuve le projet de monsieur Benoit Carré ayant pour but de céder une partie de ses terres agricoles à son fils, monsieur Mathieu Carré.

**Rés # 23-09-17 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE À « MOUVEMENT DESJARDINS » -
PROJET STATION TOURISTIQUE À LA HALTE DES BOULEAUX**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à « Mouvement Desjardins » une aide financière de **56 279 \$**, relativement au projet de station touristique à la Halte des Bouleaux.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Cette résolution abroge la résolution 23-07-16 adoptée le 3 juillet 2023.

Rés # 23-09-18 MANDAT POUR SURVEILLANCE CHANTIER ET BUREAU

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un mandat à la FQM, d'un montant de 11 360 \$, pour la surveillance du chantier et du bureau dans le cadre du projet de Station touristique à la Halte des Bouleaux.

L'excédent des coûts de ce projet, sera financé à même le surplus non affecté.

**Rés # 23-09-19 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION « 23-07-21 » COMPOSANT LE
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Claude Poulin, sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU), en remplacement de monsieur Dany Tremblay. Son mandat prendra fin le 3 mars 2025.

**Rés # 23-09-20 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU
PROGRAMME « MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC –
VOLET 2 – SOUTIEN À LA RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS
PUBLICS ET COMMUNAUTAIRES » POUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT AU LAC NOIR**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Mise en valeur du territoire public – volet 2 – Soutien à la réalisation d'aménagements publics et communautaires », relativement au projet d'aménagement au Lac Noir.

Que la Municipalité s'engage à payer tout excédent des coûts de la partie non subventionnée.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 23-09-21 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS DE VITALISATION » POUR LE PROJET D'ÉTUDE SUR LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'OFFRE DE CROISIÈRES

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds de vitalisation » de la MRC de Charlevoix-Est, relativement au projet d'étude sur les retombées économiques de l'offre de croisières.

Que la Municipalité s'engage à payer tout excédent des coûts de partie non subventionnée.

Madame Josyane Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 23-09-22 CAMPING MUNICIPAL - TARIFS 2024

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une augmentation des tarifs du camping municipal d'un moyenne de 5,5 % pour la saison 2024, comme suit :

	30 ampères	50 ampères
- camping en transit (avec aqueduc / égout) :	34 \$ /jour	
- tente boréale :	125 \$ / jour 740 \$ / semaine 2 000 \$ / mois	
- camping roulottes, motorisés, etc. : avec les trois (3) services	47 \$ / jour 280 \$ / semaine 785 \$ / mois	55 \$ / jour 315 \$ / semaine 890 \$ / mois
pour les saisonniers domiciliés	2 400 \$ / saison	2 700 \$ / saison
pour les saisonniers non domiciliés	2 900 \$ / saison	3 265 \$ / saison
- camping sauvage avec le service d'électricité :	38 \$ / jour 200 \$ / semaine 550 \$ / mois	
- camping sauvage sans service :	32 \$ / jour 185 \$ / semaine 375 \$ / mois	
- stationnement des visiteurs :		
journalier	2 \$ / véhicule	
passe annuelle	55 \$ / passe annuelle	
hivernale	100 \$ / hivernale	
- sac de glace :	4 \$	
- bois chauffage :	4,35 \$ / paquet	
- un jeton pour la buanderie :	1,75 \$	
- véhicule électrique :	gratuit	

Tous les produits sont taxables à l'exclusion de la glace.

QUE la période d'ouverture du camping sera du 17 mai au 14 octobre 2024.

QUE notre camping adhère au « Programme de rabais en basse saison » soit :

- un rabais additionnel de 10% accordé aux groupes ayant dix (10) emplacements ou plus, et ce, après le 3 septembre 2024.
- Un rabais de 10 % accordé aux usagers occupant un site avant le 3 juin et après le 3 septembre 2024.

QUE les personnes étant domiciliées dans notre municipalité se voit accorder un rabais de 25 % sur les tarifs réguliers en tout temps.

QUE notre adhésion à *Camping Québec* soit renouvelée pour 2024.

c.c Jean-François Tremblay, responsable du camping.

Rés # 23-09-23 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « FONDS DE VITALISATION » POUR LE PROJET INFRASTRUCTURES FAMILIALES MUNICIPALES

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Fonds de vitalisation » de la MRC de Charlevoix-Est, relativement au projet concernant les infrastructures familiales municipales.

Que la municipalité s'engage à payer tout excédent des coûts de la partie non subventionnée.

Madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est par la présente, autorisée à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 23-09-24 REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DE L'ARCADE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE RAYMOND-MARIE-TREMBLAY (CCRMT)

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au remplacement de l'éclairage de l'arcade au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay. Le contrat est accordé à l'entreprise ayant soumis le plus bas prix soit, *Les Entreprises d'électricité Cap-à-L'Aigle*. Cette dépense est subventionnée par le programme PRABAM.

Rés # 23-09-25 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR » POUR LE PROJET DE LA PATINOIRE COUVERTE

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la demande d'aide financière dans le cadre du programme PAFIRSPA dans le cadre du projet de la patinoire couverte.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 11 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 23-09-27 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 19 h 11.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint